

***Rapport d'orientation 2020***

***Demain, quels projets  
d'installation à la pointe  
de l'Europe ?***



Le Conseil d'Administration remercie les Jeunes Agriculteurs ayant participé à la rédaction de ce rapport d'orientation: Stéphane CORNEC, Florian KEREBEL, Simon LE BAUT, Sébastien LAMOUR, Didier MIOSSEC, Myriam HELIAS, Sezny LE VOURC'H et Aurore GUEZENNOC. Ainsi que Marion CLAQUIN, l'animatrice filières et installation, qui a accompagné les JA dans l'élaboration de ce rapport. Enfin, merci à Valérie MIOSSEC qui a réalisé l'illustration de la page de couverture.

# ***Table des matières***

## **Introduction**

1. **Etat des lieux et évolution des installations**
  - 1.1. Constat
  - 1.2. Installation en société ou individuel ?
2. **Evolution des projets**
  - 2.1. Quels porteurs de projets ?
    - 2.1.1. Niveau d'étude
    - 2.1.2. Vaut-il mieux être un bon technicien ou un bon gestionnaire ?
  - 2.2. Financement
  - 2.3. Main d'œuvre du projet
  - 2.4. Dimension
  - 2.5. Evolution du métier d'agriculteur
3. **Evolution de l'environnement de l'agriculteur**
  - 3.1. Climat
  - 3.2. Attentes sociétales
  - 3.3. Normes
4. **Accompagnements**
  - 4.1. Technique
  - 4.2. Financier
    - 4.2.1. La DJA
    - 4.2.2. Le Conseil Départemental
    - 4.2.3. Les EPCI
    - 4.2.4. Les Banques
    - 4.2.5. Le Prêt d'Honneur
    - 4.2.6. Le portage Safer
    - 4.2.7. La PAC
  - 4.3. Humain
  - 4.4. Formation
  - 4.5. Transmission
5. **Revenu**
  - 5.1. Viabilité
  - 5.2. Vivabilité
  - 5.3. Transmissibilité

## **Conclusion**

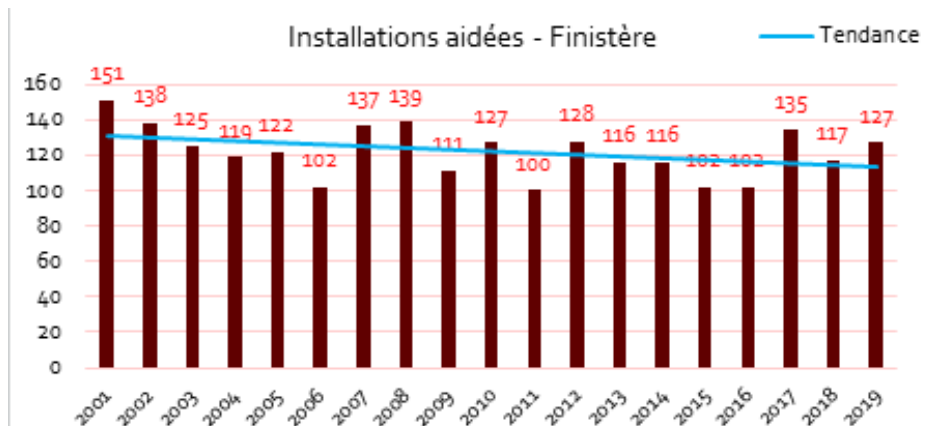
## ***Introduction***

L'agriculture est un pilier économique du Finistère. Chacun d'entre nous fait vivre directement 5 personnes : 2,5 dans les exploitations agricoles, 2 dans les industries agroalimentaires et 0,5 dans l'agroéquipement et les services. Les emplois et domaines d'activités qui nous entourent investissent et croient en l'avenir sur notre territoire. Pour Jeunes Agriculteurs du Finistère, le renouvellement des générations agricole est primordial ! Avec 1 installation pour 3 départs, l'agriculture en payera les conséquences. Notre mission est de répondre aux besoins du territoire (emploi, alimentation, entretien des paysages, ...) et faciliter l'accès à l'installation des jeunes. Les installations sont en mutations depuis quelques années. Nous défendons toujours une agriculture viable, vivable et transmissible. Pour cela, nous devons être force de proposition sur les dispositifs d'aides à l'installation et l'accompagnement des porteurs de projet. Dans ce rapport, nous vous présentons notre vision des installations dans le département pour l'avenir, et proposons des aménagements et améliorations des outils existants pour les porteurs de projet.

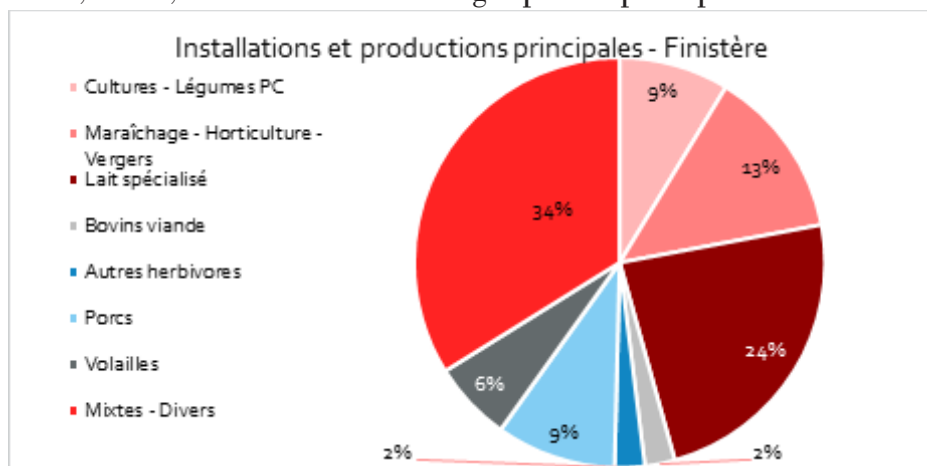
# 1. Etat des lieux et évolution des installations

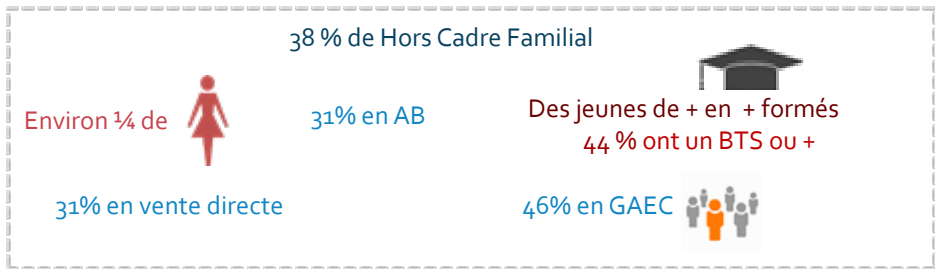
## 1.1. Constat

En 2019, le Finistère enregistre une augmentation des installations avec 127 installations aidées contre 117 en 2018, malgré une tendance globale lissée sur ces 20 dernières années, qui reste à la baisse.



Les installations spécialisées restent majoritairement en production laitière avec 24%, contre 35% en 2018. Nous remarquons que les installations dites « mixtes » représentent 34% contrairement à 2018 où elles représentaient 15.4%. Enfin, l'âge moyen est toujours à 29,5 ans, ce chiffre ne change pas depuis plusieurs années.





Ces données simples nous montrent bien l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture.

## 1.2. Installation en société ou individuel ?

Nous savons qu'aujourd'hui 70% des installations se font en société, cette part est largement représentée par les installations dites « classiques », alors que les installations « atypiques » sont plus nombreuses en individuelles.

	Exploitation individuelle	Exploitation sociétaire
Atouts	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autonomie : décider seul des orientations de l'exploitation.</li><li>- Maîtrise de l'exploitation dans toutes ses dimensions.</li><li>- Nécessité d'être polyvalent.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pratique quotidienne du partage : enrichissement des échanges, réduction des risques.</li><li>- Facilité de remplacement pour se libérer du temps.</li><li>- Possibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle.</li><li>- Complémentarité par un travail en équipe.</li><li>- Accès rapide à un revenu</li></ul>
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Risques importants: financiers, humains, techniques.</li><li>- Isolement, exclusion de toute possibilité de «défaillance»</li><li>- Peu de temps libre</li><li>- Nécessité d'être polyvalent</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pratique quotidienne du partage et nécessité de dialoguer.</li><li>- Accepter les points de vue différents, être prêt à faire des concessions.</li></ul>

	<b>Exploit. Individuelle</b>	<b>GAEC</b>	<b>EARL</b>	<b>SCEA</b>	<b>GFA</b>
<b>Définition</b>	L'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille sous certains statuts.	Réalisation d'un travail en commun comme dans les exploitations à caractère familial	Exercice activités réputées agricoles	Exploit. de domaine agricole	Société civile particulière ayant pour objet L'acquisition ou le regroupement de biens agricoles à la fois bâtis et non bâtis (terres, prés, bâtiments, vignes, droits immobiliers...) en vue de la constitution d'une exploitation unique.
<b>Econo- mique</b>	Responsable des dettes de votre entreprise sur l'ensemble de votre patrimoine (perso et pro)	Application du principe de la transparence: prise en compte du nombre d'exploit regroupées sous condition	Pas de transparence: un seul producteur reconnu Pas de transparence: un seul producteur reconnu		Le groupement foncier agricole (GFA) peut opter pour le régime de la transparence fiscale.



	Exploit. Individuelle	GAEC	EARL	SCEA	GFA
Rémunération		Droit à une rémunération mensuelle comprise entre 1 et 6 SMIC	Droit à une rémunération mensuelle n'excédant pas 3 SMIC pour les associés exploitants, 4 pour les gérants	Aucune garantie particulière de rémunération du travail	

*Jeunes Agriculteurs du Finistère défend l'idée que l'on puisse tester l'association entre agriculteurs avant l'installation, au minimum 6 mois. Dans certain département (Haute Savoie), cela est obligatoire pour toute association.*

Le droit à l'essai doit permettre à de futurs exploitants agricoles, ou à des exploitants déjà en place, de pouvoir tester un projet de travail en commun pour :

- Réduire le nombre de sorties d'associés faisant suite à une mésentente dans les GAEC. Ces sorties participent à une image souvent négative de l'association en agriculture, ce qui ne facilite pas l'installation au sein d'un GAEC ou d'une société d'exploitation agricole.
- Apporter de la sérénité dans les groupes et, par conséquent, contribuer au bien-être des exploitants et rendre plus attractive l'agriculture collective.
- Pérenniser les exploitations agricoles, notamment de tailles moyennes, en sécurisant aux mieux les installations et les regroupements.
- Améliorer la transmission et le renouvellement des générations.
- Faciliter l'accueil des nouveaux profils d'agriculteurs,

et notamment des candidats non issus du milieu agricole, en prenant mieux en considération leurs attentes spécifiques.

- Vulgariser l'accompagnement relationnel qui doit tendre, sur le long terme, à devenir une démarche naturelle et exempte de tabou. Le fait d'entamer une démarche d'accompagnement relationnel pré-installatoire a souvent pour conséquence de la prolonger après l'installation.

Le droit à l'essai peut ainsi permettre de se donner la possibilité de recommencer ailleurs ou différemment si le premier essai n'a pas abouti, d'en sortir grandi et de ne pas le voir comme un échec mais comme une expérience qui permet de construire des bases solides pour la suite.

## **2. Evolution des projets**

### *2.1. Quel porteur de projet ?*

Jeunes Agriculteurs du Finistère défend une agriculture VIABLE, VIVABLE et TRANSMISSIBLE.

La notion de viabilité fait référence à la capacité qu'a l'exploitant à dégager un revenu suffisant pour vivre.

La vivabilité c'est bien sûr l'importance pour l'exploitant agricole de ne pas être asservi par son exploitation. Il doit être maître de ses décisions aussi bien techniques qu'économiques. La vivabilité c'est aussi la nécessité pour l'exploitant de pouvoir bénéficier de temps libre, en dehors de son exploitation. Cela implique qu'il soit honnête et clairvoyant vis à vis de sa charge de travail ; en découlera une organisation à mettre en place. La vivabilité c'est aussi le maintien, voire le développement du lien avec le reste de la société.

Enfin, la transmissibilité fait référence à la capacité d'une exploitation à être reprise par la génération future. Sa réussite tient à un transfert maîtrisé de l'outil économique, des savoirs faire et l'intégration d'un associé.

La définition de l'actif agricole, obtenue en 2014, permet de donner au secteur agricole les moyens d'un ciblage plus efficace des politiques et des soutiens publics. L'actif agricole se définit comme suit : « un agriculteur est une personne physique, qu'il s'inscrive ou non dans un cadre sociétaire. Il exerce une activité agricole en tant que chef d'exploitation. Il l'exerce à titre exclusif, principal, ou secondaire, la pluriactivité faisant partie intégrante de certains modèles d'agriculture, ou s'imposant temporairement aux projets d'installation progressive. Enfin, et comme le bon sens l'exige, il est encore actif, et n'a donc pas fait valoir ses droits à la retraite ».

N'oublions pas, également, que la reconnaissance de tous les actifs s'impose aussi pour flécher les aides PAC vers tous les agriculteurs ainsi définis, peu importe la forme juridique dans laquelle ils se sont engagés. Cette répartition équitable commence ainsi par l'affirmation de la «transparence» des GAEC, anciens comme nouveaux, garantissant une attribution plus juste des parts PAC à chaque associé.

### *2.1.1. Niveau d'étude à l'installation*

L'observatoire de l'évolution des diplômes délivrés par l'enseignement technique agricole met en évidence :

- Une croissance du nombre de diplômes délivrés par le Ministère de l'agriculture. Entre 2008 et 2013, le nombre total de titulaires d'un diplôme de l'enseignement agricole a augmenté de 13 %, en prenant en compte toutes les voies de la formation ;
- Cette augmentation concerne principalement le niveau IV (+31 % entre 2008 et 2013, soit 5600 diplômes supplémentaires). Nous savons aussi que le niveau d'étude des jeunes installés continue d'augmenter, avec en 2019 44% de jeunes avec un BTSA ou plus.

JA 29 se satisfait de l'augmentation du niveau d'étude qui est un bon signal pour l'agriculture.

### ***2.1.2. Vaut-il mieux être un bon technicien ou un bon gestionnaire ?***

Le jeune choisit ses formations en fonction de ses affinités avec un domaine en particulier : gestion, technique, ou autre.

Être bon technicien permet à l'agriculteur d'obtenir une bonne production à un coût compétitif. La technique permet de maintenir un bon statut sanitaire de nos élevages et de nos cultures. Cela se retrouve dans la qualité de nos produits qui seront ensuite mieux valorisés.

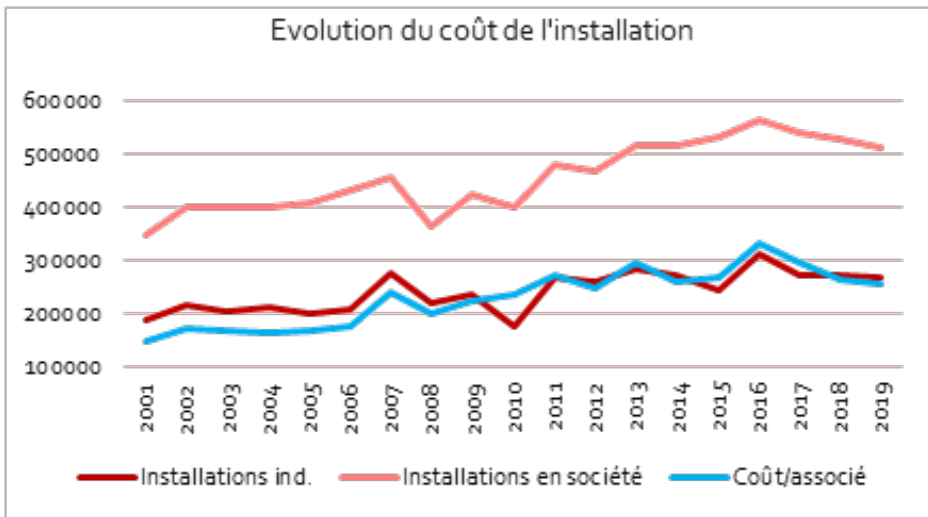
Néanmoins, cette performance technique ne suffit pas à pérenniser l'exploitation. Il est important d'être un bon gestionnaire. Anticiper ses prélèvements fiscaux, sociaux mais aussi ses dépenses, remboursements, prélèvements, et autres est primordial !

Mal financer un investissement ou même une simple augmentation de stock, par exemple, peut avoir des conséquences lourdes à moyen et long terme. Être bon gestionnaire permet de mieux prévoir l'avenir, mieux anticiper les difficultés, les baisses ou montées des cours, la charge de travail et ainsi pérenniser son exploitation.

La technique et la gestion peuvent être déléguées mais n'oublions pas de parfois prendre du recul afin de faire les bons choix et ainsi de rester maître de notre exploitation et de notre avenir.

## ***2.2. Financement***

En 2008, le cout de l'installation en société était de l'ordre de 360 000 €, il a nettement augmenté et en 2019 il était de 512 000 €. S'installer en individuel coûte environ 270 000 €. Le nombre moyen d'associés est de 2, ce qui représente 256 000€ chacun.



Les risques sont aujourd’hui grandissants avec des investissements lourds au démarrage mais aussi une évolution sociétale et normative qui nous oblige à investir davantage. Nous subissons aussi un contexte conjoncturel très variable qui donne de la frilosité aux banques dans les projets de plus en plus conséquents. Cela nous contraint à rechercher des sources de financement extérieures.

Afin de financer son projet d’installation, il est nécessaire d’effectuer une demande de prêt à la banque, les taux des prêts étant attractifs depuis quelques années. Cependant, ce prêt ne doit pas pénaliser les investissements futurs (nouveau bâtiment, foncier...). D’où l’importance de maîtriser ses chiffres, d’être maître de son projet, d’être compétent formé et suffisamment mûr. La demande des banques en apports personnels sur des montants aussi conséquents est dans la plupart des cas impossible. Le jeune doit faire attention à ce que le banquier ne lui demande pas de cautions sur les biens personnels, qui pourraient le pénaliser fortement en cas de difficultés de remboursement.

*Nous, Jeunes Agriculteurs du Finistère, demandons aux banques de ne pas appliquer de frais dossier sur les projets d’installations.*

Enfin, nous demandons à ce que les coopératives ne participent pas dans le capital des exploitations. Le financement des installations doit passer par les banques et non par les groupements, qui eux, peuvent aider le jeune en termes d'apport personnel uniquement. **Nous défendons la liberté d'entreprendre !**

### *2.3. Main d'œuvre du projet*

Dans un contexte économique tendu, le secteur de l'agriculture comme d'autres secteurs d'activité recrute beaucoup. En 10 ans, le secteur de l'élevage a enregistré une hausse de plus de 50 % du nombre de salariés et de plus 35 % du nombre d'heures de travail, l'agrandissement des exploitations qui accentuant le besoin de main d'œuvre.

*Dans certains cas, les jeunes installés bénéficient de l'aide des cédants. Cependant, nous demandons à ce que la main d'œuvre bénévole (parents, ...) ne soit pas comptabilisée dans le projet d'installation.*

De nombreux jeunes ne s'orientent pas vers les formations agricoles car celles-ci ont longtemps été considérées comme des voies réservées aux élèves en difficultés ou aux enfants d'exploitants, conduisant à des métiers mal rémunérés et aux conditions de travail difficiles. Pourtant, il est nécessaire d'avoir une main d'œuvre formée au mieux pour être dans la capacité de répondre à nos attentes.

Nous sommes de plus en plus exigeants et recherchons des salariés polyvalents que ce soit en cultures ou en élevage. Le manque de main d'œuvre peut avoir des conséquences sur la santé et la vie privée.

Cette pénurie de main-d'œuvre doit être prise avec sérieux. En 2018, 10 066 salariés ETP (Equivalent Temps Plein) sont recensés dans le Finistère, un record pour la première fois au-dessus de la barre des 10 000 ETP!

Nbre de salariés en ETP	2015	2016	2017	2018	Evolution 2015/2018
Cultures spécialisées	4309	4432	4514	4731	+9,8%
Elevages de gros animaux	1690	1607	1614	1642	-2,9%
Autres secteurs	3559	3494	3564	3693	+3,8%
<b>Ensemble de la production agricole</b>	<b>9558</b>	<b>9533</b>	<b>9692</b>	<b>10 066</b>	<b>+5,3%</b>

1 Source - ANEFA Finistère 2019

Dans les années à venir si la tendance ne s'inverse pas, nous serons contraints de rechercher de la main d'œuvre étrangère pour combler le manque français. Les personnes en recherche d'emploi sont de plus en plus difficiles et préfèrent pour un même salaire, un travail moins physique et moins pénible. La main d'œuvre étrangère étant habituée à travailler davantage dans des conditions plus pénibles pour un salaire moindre, celle-ci est intéressée par les offres de nos entreprises françaises.

Par manque de main d'œuvre, certaines exploitations se verront dans l'obligation d'automatiser leur structure pour compenser en partie ce déficit. La robotisation va se démocratiser et les outils seront plus performants.

Enfin avec l'agrandissement des exploitations, nous serons aussi des employeurs dans la plupart des cas. Mais cela ne s'improvise pas, être un manager est un métier : l'humain doit être au centre du projet. Il est donc important de se poser les bonnes questions sur la délégation du travail : s'adapter aux compétences du salarié, le fonctionnement de l'exploitation, l'avenir de l'entreprise, ... et réfléchir aux conditions d'accueil.

*L'accompagnement des jeunes installés doit être renforcé par l'ANEFA, afin d'apprendre à être un employeur, aider à recruter, et accompagner le jeune au démarrage de l'embauche d'un salarié.*

## 2.4. *Dimension*

Dans un contexte de renouvellement des générations agricoles, la réflexion des cédants peut être la suivante : quelles dimensions pour l'avenir de mon exploitation dois-je choisir ? Suis-je prêt à m'ouvrir à un jeune qui a un projet totalement différent du mien ? Suis-je prêt à voir mon exploitation évoluer et avoir une seconde vie ? La réponse se forme généralement suivant la ligne de conduite que nous avons donnée durant notre carrière.

La majorité des exploitations vont à l'agrandissement pour des raisons financières, de qualité de vie, et par manque d'installation. Les projets atypiques fleurissent depuis plusieurs années. En 2019, ils représentent près de 20% des installations, avec une demande sociétale grandissante, les projets ne manquent pas d'idées et d'innovations. Le contexte sociétale fait que la génération trentenaire subi une grosse pression, notamment au niveau du travail où tout va très vite aujourd'hui. Beaucoup d'entre eux ressentent le besoin de changement radical, de retourner à la terre, à la campagne. Les projets atypiques, si bien maîtrisés, diversifient le monde agricole et s'ajoutent au nouveau mode de production.

## 2.5. *Evolution du métier d'agriculteur*

Depuis de nombreuses années, le monde agricole est tirailé par la mondialisation du marché.

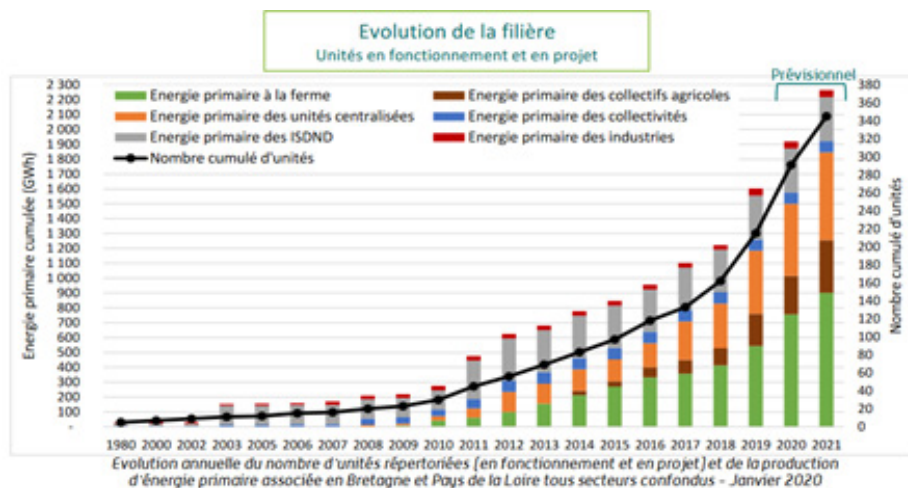
Comment améliorer la rentabilité ? En valorisant l'environnement de la ferme (effluents d'élevage, bâtiments) tout en réduisant les charges de l'exploitation. L'énergie est un point important dans nos exploitations car son prix est en constante augmentation.

Deux types d'énergies renouvelables ressortent essentiellement :

- la méthanisation
- le photovoltaïque.



La méthanisation concerne aujourd’hui 301 unités (en fonctionnement et en projet) agricoles et industrielles en Bretagne. Cette méthode permet de valoriser les effluents d’élevage. De plus, elle permet de créer de l’emploi, de produire du gaz qui est réinjecté dans le réseau et peut-être, d’ici quelques années, sera utilisée dans nos véhicules. Le risque est bien sur le montant d’investissement conséquent et aussi l’empiètement sur les cultures destinées aux animaux (besoin d’apport de plantes entières tel que le maïs par exemple). N’oublions pas que la production d’énergie doit rester un atelier de valorisation des effluents d’élevage.



2- Source - AILE Plan Biogaz

Le photovoltaïque est aujourd’hui en pleine expansion avec un coût bien plus abordable qu’il y a 10 ans, entre 2007 et 2014 le coût a été divisé par six. Cette méthode permet de valoriser le parc bâtiment tout en réduisant la facture d’électricité. En effet, depuis peu il est possible d’auto-consommer l’énergie produite.

Le tracker, un panneau solaire mobile qui s’oriente vers le soleil tout au long de la journée, est un autre moyen de produire du courant et de l’autoconsommer. Les sociétés proposant la solution des trackers sont en plein développement ! En 2018 un constructeur comptait 700 trackers sur 480 sites à travers la France.

En 2015 le monde agricole a contribué à la production de 20 % des énergies renouvelables nationales. L'énergie renouvelable est en plein essor. A l'horizon 2030 la contribution agricole pourrait être multipliée par deux.

**N'est-ce pas une nouvelle filière pour le monde agricole ?**

### **3. Evolution de l'environnement de l'agriculteur**

#### **3.1. Climat**

Nous, les agriculteurs, sommes directement dépendants du climat. Depuis plusieurs années, on remarque de nombreux changements dans les saisons : des hivers sans gel, des étés sous la pluie.

Ces dérèglements climatiques nécessitent des adaptations nombreuses et rapides. Cela impacte les rendements et des changements de méthodes se mettent en place pour assurer l'autonomie alimentaire en élevage. De plus en plus de couverts végétaux fourragers sont utilisés pour davantage valoriser les productions végétales.

Pour réduire notre impact sur l'environnement, nous sommes techniquement capables de nous adapter. Par exemple pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous pouvons couvrir les fosses ou encore enfouir les lisiers. Cependant cela représente des investissements importants, parfois difficiles à supporter pour une seule exploitation.

C'est un enjeu pour notre secteur d'activité et pour les jeunes qui commencent dans ce contexte!

#### **3.2. Attentes sociétales**

La société réclame une alimentation toujours plus saine et plus respectable sur le plan environnemental et animal. Ces demandes, souvent alimentées par les médias et les associations extrémistes, sont aujourd'hui une réalité que l'on ne peut ignorer. Nous devons en

tenir compte et chercher à s'y adapter. Il est nécessaire d'essayer, dans la mesure du possible, de les anticiper afin de réaliser les bons choix d'investissements ou de prise de mesure au sein de nos exploitations.

Même si le jeune ne veut pas être en circuit court il est important que les agriculteurs renouent avec les débouchés, les attentes sociétales pour être sûr de ne pas investir dans un projet qui va à l'encontre de ce que demande le consommateur. Depuis des années les agriculteurs ont beaucoup délégué aux coop pour la partie aval ce qui a eu énormément d'aspects positifs mais pas que. Aujourd'hui il y a une méconnaissance de la part des consommateurs envers les agriculteurs mais l'inverse est aussi devenu vraie.

Le bien-être animal est la source des plus grandes préoccupations. La société est aujourd'hui de plus en plus éloignée de nos élevages et il est important de communiquer sur nos pratiques, montrer nos animaux, expliquer nos méthodes et présenter les réglementations mises en place.

Les consommateurs réclament aussi une alimentation plus sûre. Nous avons l'agriculture la plus durable du monde mais le consommateur veut et croit pouvoir en avoir davantage. Ils souhaitent également une production plus cohérente sur nos territoires. La production de protéines en Bretagne en substitution du soja est peut être une réponse qui va dans ce sens.

Il serait difficile de parler d'attentes sociétales, sans évoquer la question des produits phytosanitaires. Le consommateur souhaite l'arrêt total de leur utilisation. Des améliorations de nos pratiques sont réelles, d'autres sont en cours, mais il est certain que nous devons encore faire des efforts.

Néanmoins, ces demandes ne doivent pas se faire au détriment de notre bien-être, nous éleveurs, cultivateurs, maraîchers... Notre métier, nous le faisons par passion, certes, mais aussi et surtout pour améliorer la rentabilité de l'exploitation. La pression de ces demandes sociétales ne doit pas dépasser la passion qui nous accompagne tous les jours. Afin de continuer à produire demain, nous devons encore et toujours, nous

adapter, nous remettre en question, nous expliquer, nous défendre aussi, mais tout cela est plus difficile seul, d'où l'importance du collectif.

### 3.3. *Normes*

Comme développé précédemment, nous savons nous adapter aux changements de notre profession.

Cependant, n'oublions pas que nous faisons ce métier aussi pour gagner notre vie. Le cumul des réglementations européennes et françaises nous contraignent, il faut donc qu'elles génèrent davantage de plus-values. Nous sommes le pays avec le plus de sur-transpositions de normes, et cela impacte notre compétitivité.

Le cycle normatif doit prendre en compte le cycle d'exploitation. Nous avons l'exemple des poules pondeuses il y a quelques années, où les consommateurs demandaient des œufs produits en élevage plein air, au détriment des élevages de poules pondeuses en cages. Un changement trop radical et trop rapide qui n'a pas permis aux éleveurs de rentabiliser leur outil.

Il est également primordial de repenser et de renforcer le lien avec les citoyens consommateurs, et pas seulement avec les élites, « convertis » au local ou au « vert ».

## 4. Accompagnement

### 4.1. Technique



Les jeunes sont suivis techniquement, ils ont accès à des formations spécifiques selon la nature de leur projet et leurs expériences, qui donnent une ouverture sur l'extérieur et évite de rester « la tête dans le guidon » durant les premières années.

### 4.2. Financier

Aujourd'hui un jeune qui s'installe est accompagné financièrement sous plusieurs formes.

#### 4.2.1. La DJA

La DJA (dotation jeune agriculteur) est l'aide qui s'applique à tous les porteurs de projets entre 18 et 40 ans, qui ont la capacité agricole, qui ont suivi le dispositif installation et qui ont un PPP validé. C'est une aide au démarrage pour les futurs installés d'un montant qui varie de 12 000 à 24 000 euros en fonction des modalités suivantes :

Montant de base	12000€
Modulation Hors Cadre Familial	9 900€
Modulation agro-écologie, si installation avec : MAEC-système ou en agriculture biologique ou participation à un GIEE ou AEP	9 000€
Modulation VA emploi, si au moins 2 des sous critères remplis : CUMA, adhésion à un groupement d'employeur ou service de remplacement,	3 000€
Modulation et coût de reprise-modernisation dès que l'effort de reprise modernisation est supérieur à 100 000€	5 400€
Plafond	24 000€
Ile (30 000€ plafonné)	18 000€
Equin	13 000€

La DJAs'accompagned'une fiscalité allégée qui permet au jeune d'assurer un départ plus solide, sans ces charges fiscales qui pèsent lourds sur la trésorerie des exploitations, surtout en phase de développement de l'entreprise.

*Jeunes Agriculteurs du Finistère demande une refonte de la DJA:*

1. *que l'âge minimum pour avoir accès à la DJA soit revu à la hausse et passe à 21 ans.*
2. *que la définition et l'accès au statut d'actif agricole (cf. 2.1) soit validés par la profession à travers les CDOA.*
3. *que le jeune adhère à une filière organisée.*
4. *à ce que la totalité du montant soit versé en année 1 et plus uniquement 80% en année 1 et 20% en année 2.*
5. *à supprimer les modulations et à conserver et revoir la modulation 4 avec une augmentation du seuil d'investissement à 200 000€.*
6. *à ce que le montant de la DJA ne dépasse pas le montant d'investissement.*

*Ce que nous voulons, c'est que la DJA reste une aide au démarrage pour le jeune.*

En ce qui concerne l'abattement fiscal des jeunes installés, actuellement il y a un abattement de 100% la première année et 75% les 4 années suivantes si les revenus sont inférieurs à 3 SMIC.

Si les revenus sont supérieurs à 3 SMIC:

	N1 (année d'octroi de la DJA)	N2	N3	N4	N5
Pour la fraction du bénéfice comprise entre 0 et 3 SMIC	100%	50%	50%	50%	50%
Pour la fraction du bénéfice comprise entre 3 et 4 SMIC	60%	30%	30%	30%	30%
Pour la fraction du bénéfice supérieure à 4 SMIC	0	0	0	0	0

*Jeunes Agriculteurs du Finistère demande à ce que l'abattement soit de 100% sur les 5 ans, sans plafond.*

#### **4.2.2. Le Conseil Départemental**

Depuis le 1er janvier l'aide est revalorisée. Un jeune bénéficiaire de la DJA peut prétendre avoir 7000€, et quelqu'un n'ayant pas la DJA, 6000€, en suivant les modulations de la DJA.

Le Conseil départemental du Finistère octroyait jusqu'en 2019, 3000€ pour un porteur de projet ne bénéficiant pas de la DJA, et 4000€ s'il avait la DJA.

#### **4.2.3. Les EPCI**

Les EPCI Finistériennes soutiennent également les installations avec en moyenne dans le Finistère 2000€ par porteur de projet.

*JA 29 demande à toutes les EPCI du département de soutenir de manière plus forte les installations sur leur territoire avec une aide de 5000€. Cela prouverait l'attachement et la volonté de soutenir l'agriculture localement.*

#### **4.2.4. Les banques**

Les banques contribuent aussi à l'installation en étant le partenaire N°1 du porteur de projet. Aujourd'hui les jeunes peuvent bénéficier de taux inférieurs à 1%.

*Nous incitons les jeunes à organiser des tables rondes avec leurs partenaires, bancaires mais aussi centre de gestion voire partenaires économiques pour faire le point et avoir une approche plus globale du projet.*

#### 4.2.5. *Le Prêt d'Honneur*

La région Bretagne soutient les projets d'installation en production porcine, viande bovine, veaux de boucherie, volailles et serres (chapelles verres) à l'aide d'un prêt d'honneur. Cette aide peut aller de 20 000 à 50 000€ par personne sur une période de 5 ans.

Pour bénéficier de cette aide, le jeune doit être inscrit dans le parcours à l'installation (3P et PE).

*Nous demandons au Conseil Régional une généralisation du dispositif. Aujourd'hui les productions laitières et de légumes plein champs ne sont pas soutenues. Nous demandons aussi de laisser le choix de l'assurance aux jeunes.*

#### 4.2.6. *Portage Safer*

Il existe également d'autres aides et avantages, notamment le portage de foncier par la Safer.

La Safer achète les terres et les met en location au jeune installé dans le cadre d'une convention d'occupation précaire de 5 ans, renouvelable dans certaines conditions. Le loyer est indexé sur le barème départemental du fermage, et vient en déduction du prix d'acquisition au moment du rachat par le jeune, à l'issue du portage Safer, déduction faite des frais financiers de portage, des impôts et frais de gestion.

Les frais de portages sont pris en charge par les partenaires suivant certaines conditions.

A la fin du portage, la Safer vend les terres au bénéficiaire à la valeur d'acquisition définie à l'installation.

Le portage permet de différer l'investissement sur le foncier et ainsi d'alléger l'endettement au moment de l'installation.



## 4.2.7. PAC

Le paiement « additionnel » aux jeunes installés est un paiement découplé, d'un montant fixe au niveau national estimé à 70 € par hectare, payé en complément des DPB, dans la limite de 34 hectares par exploitation.

Pour bénéficier de ce paiement il faut avoir moins de 40 ans au 31 décembre de l'année, être installé depuis moins de 5 ans, et être détenteur d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat) ou valoriser ses compétences par les acquis d'expériences professionnelles.

Une société est considérée jeune agriculteur si au moins un de ses membres répond aux critères jeune agriculteur.

Les 34 premiers hectares déclarés par le jeune agriculteur, et sur lesquels un DPB est activé, donnera lieu automatiquement au paiement jeune agriculteur.

Ce paiement sera versé pour une durée maximale de 5 ans à compter de la date d'installation.

Quelle gouvernance pour la PAC post 2020 en France ?

### 3 Source - Chambre d'Agriculture de Bretagne

 <p><b>Proposition de la commission européenne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 seule AG d'Etat</li> <li>- 1 PSN par Etat membre</li> <li>- Organismes intermédiaires</li> <li>- Les régions peuvent l'être</li> <li>- Organisme(s) payeur(s)</li> <li>- Organisme de certification pour la CE</li> </ul>	 <p><b>Actions européennes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au parlement européen pour positionner les régions comme autorités régionales dans les règlements</li> <li>- Au Conseil de l'UE des Etats membres souhaitent maintenir les régions comme AG</li> </ul>	 <p><b>Actions françaises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail des Régions de France avec le Ministère de l'Agriculture pour préciser la nouvelle gouvernance 2021-2027</li> <li>- Soutien du gouvernement aux Régions pour rester autorités de gestion régionales</li> <li>- Congrès des Régions 1/10/19 - Confirmation des annonces de juin pas le 1er Ministre:</li> <li>- Etat: gestion des aides surfaciques</li> <li>- Régions: investissements, installations, Leader</li> </ul>
--	---	--

Les évolutions du budget de la PAC devront permettre aux agriculteurs de relever le défi alimentaire, celui du renouvellement des générations en agriculture, mais aussi de répondre aux attentes sociétales.

*Jeunes Agriculteurs du Finistère demande à ce que l'accès aux aides PAC soient contrôlé par 2 critères :*

- répondre à la définition de l'actif agricole*
- être agriculteur pendant 5 ans au minimum.*

*Nous demandons également que le budget de la PAC soit maintenu, et poussons pour qu'une partie soit dédiée à l'installation (4%).*

### **4.3. Humain**

S'installer sans être accompagné n'est pas envisageable. Chaque porteur de projet a à sa disposition différentes possibilités d'accompagnement humain. Ils ont tous leurs différences et particularités et permettent à chacun d'aborder plus sereinement son installation, dans le cadre familial ou non.

Les coopératives et différentes organisations de producteurs, très présentes sur le terrain, sont généralement les plus sollicitées, et pour la majorité d'entre nous, en charge de la commercialisation de nos productions. C'est pourquoi il est nécessaire de les impliquer dans la réflexion de nos projets, sans pour autant oublier l'importance de nos objectifs car c'est bien nous, agriculteurs, qui seront ensuite responsables de nos choix.

Le porteur de projet n'est pas seul. Il suffit de bien s'entourer et de ne pas oublier de solliciter les partenaires qui auront des approches différentes et nous permettent de nous poser les bonnes questions

Enfin, selon les projets, l'accompagnement humain d'éventuels cédants est un atout non négligeable grâce à la connaissance qu'ils ont de leur exploitation et des choix faits durant leur carrière. Ils sauront ainsi

nous guider afin que la reprise se fasse dans les meilleures conditions.

Chaque projet doit être réfléchi, les risques doivent être pesés afin de garantir notre avenir et celui de l'agriculture de notre département.

*Nous souhaitons que le droit à l'essai puisse être testé, avec l'obligation d'une durée minimum de 6 mois pour toute association.*

#### 4.4. Formations

Aujourd'hui, il existe de nombreuses possibilités pour s'installer en agriculture quel que soit le profil du porteur de projet. En effet, avant d'être chef d'exploitation et de s'installer, le porteur de projet doit acquérir une multitude de connaissances techniques que ce soit lors de son cursus scolaire, lors d'une reconversion, ou durant ses expériences professionnelles.

A ce jour, le diplôme n'est pas une obligation pour exercer la profession d'agriculteur. Néanmoins pour bénéficier des aides à l'installation de l'Etat, le porteur de projet doit posséder une capacité professionnelle agricole.

La capacité professionnelle agricole s'acquiert en passant un diplôme agricole de niveau IV soit un bac agricole ou par le biais d'une Validation des Acquis d'Expérience (VAE).

Niveau	Diplômes de l'enseignement agricole
V	CAPA; BEPA; BPA
IV	BTSA ; Bac technologiques – Bac professionnel ; BP REA (responsable d'exploitation agricole)
III	BTSA
II	Licence, Master 1
I	Diplôme d'ingénieur ; Master 2 ; titre de docteur vétérinaire

On peut se poser la question légitime de l'augmentation du niveau de formation exigé pour devenir agriculteur ou bénéficiaire de la DJA mais JA 29 n'y est pas favorable parce que ça limiterait le nombre d'installations

Malgré cela, de nombreux porteurs de projets sont capables de gérer une exploitation et sont de très bons professionnels sans pour autant avoir obtenu un diplôme de niveau III.

#### 4.5. *Transmission*

La transmission est une étape clé dans l'installation d'un jeune.

En effet, bon nombre de porteurs de projets n'ont pas d'exploitation «dédiée ». C'est surtout le cas en hors cadre familial où les jeunes veulent s'installer avec un projet professionnel précis sans pour autant avoir l'exploitation.



La phase de transmission permet justement aux cédants de voir leur outil de travail perdurer et évoluer. Cette phase est bénéfique pour les deux parties à condition qu'elle soit construite en commun, où chacun exprime ses souhaits et ses besoins tant économiquement que techniquement. Cela peut prendre du temps selon les projets et les candidats et il est primordial que tout le monde y trouve son compte, car dans les deux cas ce sont les bases d'une nouvelle étape :

- la retraite pour le cédant ;
- l'installation pour le jeune.

Les cédants jouent un rôle essentiel dans l'installation car ils peuvent faciliter les choses en louant leur foncier ou en tenant compte de la valeur économique de leur outil et des investissements que le jeune devra faire.

Des outils sont déjà en place comme les stages de parrainage ou le droit à l'essai avant association (en expérimentation en Bretagne) quand la transmission se fait sur une période plus longue ce qui permet au jeune

d'intégrer l'exploitation ou de la prendre en main avec l'aide du cédant.

Le RDI (Répertoire Départ Installation) est piloté par la Chambre d'Agriculture et permet de mettre en relation les cédants et les repreneurs. Le conseiller transmission prend alors le rôle de médiateur.

L'inscription est gratuite et accessible pour tous sur internet. Le RDI est une vitrine pour les porteurs de projet hors cadre familial.

*Nous ne voulons pas « d'agences immobilières » pour s'affairer aux transmissions, ils n'y voient que l'intérêt de leur portemonnaie et, souvent, le prix de l'exploitation à la hausse. Nous proposons que le RDI soit modernisé pour attirer plus de cédants et de porteurs de projets.*

**Jeunes Agriculteurs du Finistère propose la simplification du dispositif par la création d'un « guichet unique », le « PAFIT » (Point Accueil Formation Installation Transmission) qui soit l'interlocuteur unique pour tout projet d'installation et de transmission. Les missions de cette structure seraient d'accueillir, d'informer, de former, de réaliser l'étude économique et le suivi post-installation. Ainsi le porteur de projet, le cédant et les personnes souhaitant se former en agriculture n'ont qu'un seul numéro à faire.**

## **5. Revenu**

Il est important de rappeler que lorsque l'on s'installe en agriculture, c'est pour en vivre financièrement. Une installation doit être viable et vivable et transmissible. Le revenu doit être bien pris en compte dans le prévisionnel économique car il doit permettre d'assurer les besoins de la vie qui augmentent sans cesse.

## 5.1. Viabilité

Une rentabilité et des revenus trop faibles sont souvent des signes avant-coureur d'une fragilité technico économique d'un projet d'installation et forcément dur à supporter par le jeune, tant moralement que financièrement ! Une installation réussie est une installation réfléchie et maîtrisée en tout point par le futur installé !

En comparaison, un artisan ou un commerçant a un revenu avoisinant les 45 000€ annuels, alors que nous sommes plutôt aux alentours de 20 000€ !

## 5.2. Vivabilité

Selon l'âge du porteur de projet, les besoins seront différents. Chacun doit avoir conscience de ses besoins privés et ne doit pas les laisser de côté ou les négliger.

Il faut se libérer du temps pour sa vie personnelle, ses engagements ou encore pour se former.

*Jeunes Agriculteurs du Finistère souhaite que les porteurs de projets prennent en compte le temps de travail dans leur dossier. Par exemple, être en repos un weekend sur deux, avoir 5 semaines de vacances dans l'année, ne pas dépasser 50h de travail hebdomadaire.*

## 5.3. Transmissibilité

*Chez Jeunes Agriculteurs du Finistère nous défendons depuis bien longtemps une agriculture viable vivable et transmissible, une agriculture de type familial c'est-à-dire : une agriculture avec des exploitations capable de faire vivre des familles avec des exploitants responsables et indépendants.*

C'est ce modèle, qui est en fait une combinaison d'une multitude de modèles, que nous voulons défendre car c'est, à ce jour, le seul qui a su faire ses preuves en matière de renouvellement des générations, même s'il est bien sûr largement perfectible.

Ce modèle de « type familial » est un modèle ouvert, évolutif et solide. Ce qui compte avant tout, ce sont les femmes et les hommes qui travaillent sur ces exploitations, qui réfléchissent à l'avenir de leur métier et de leur territoire avec l'idée de les transmettre, avec les valeurs et les responsabilités qu'ils portent à la génération future.

## ***Conclusion***

La société évolue et notre métier avec. Pour être encore là demain, nous devons être de plus en plus performants, et cela passe évidemment par l'accompagnement des jeunes. L'agriculture est un métier de passion. Comme développé dans ce rapport, il ne faut pas oublier la rentabilité. Nous nous installons pour vivre de notre métier.

L'année 2020 signe un tournant pour les installations et l'agriculture plus généralement. Nous manquons de visibilité concernant les évolutions de la PAC sur la programmation 2021-2027.

Nous vous avons présenté nos propositions d'amélioration et de défense des acquis concernant les outils déjà existants. Nous demandons une refonte de la DJA, la possibilité de tester le droit à l'essai avant association, l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs ou encore la création d'un PAFIT. Nous allons travailler pour obtenir ce que nous voulons.

Enfin, nous réaffirmons notre vision d'une agriculture viable, vivable et transmissible, sur des exploitations de type familial. Finalement, ce que nous défendons par là c'est une seule agriculture, celle des hommes et des femmes.

***JEUNES AGRICULTEURS DU FINISTERE***

*2 Allée Saint Guénolé*

*29000 QUIMPER*

*02 98 52 48 21 - [jeunes-agriculteurs@ja29.com](mailto:jeunes-agriculteurs@ja29.com)*

